



Commune de Cressier

Procès-verbal

Assemblée communale extraordinaire du 30 novembre 2021

Présidence : Jacques Berset, Vice-syndic

Citoyennes et citoyens présents : 93

Excusés : Madame et Monsieur Scherz-Huber
Monsieur David Humair, Syndic

Presse : Madame Nicole Rüttimann, La Liberté
Monsieur Jean-Michel Wirtz, Freiburger Nachrichten
Monsieur Anton Bruni Murtenbieter

David Humair étant en quarantaine sanitaire passe un mot à l'Assemblée par le biais de Monsieur Léo Colautti qui le lit :

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

C'est par la voix de mon collègue du Conseil communal Léo Colautti que je m'adresse à vous. Effectivement, je suis en quarantaine préventive à mon domicile. Je suis en bonne santé et le dernier test PCR datant d'hier soir est négatif. Je participerai à cette Assemblée virtuellement.

Je suis heureux de vous savoir nombreux ici, ce soir, comme nos aînés ont été nombreux à répondre présents au repas qui a été organisé en leur honneur. C'est cela, la vie citoyenne, des gens qui participent et qui tirent à la même corde. Merci de tout cœur pour cela. Nous sommes à bout touchant pour avoir une eau sans chlorothalonil dans notre village et cela dans un cadre financier acceptable. Enfin !

Grâce aux efforts de l'ensemble du Conseil communal et en particulier du responsable du dicastère, Jacky Berset, que je remercie au passage, nous sommes dans la possibilité de vous proposer une variante qui prend en compte l'accessibilité, la durabilité, les coûts et l'indépendance, de manière optimale. Cela vous sera présenté en détail ce soir.

Nous sommes également heureux de savoir que plusieurs citoyens ont participé de manière proactive à la discussion, en exposant leur point de vue, en challengeant le Conseil communal et en soulignant quelques points critiques. Merci à eux.

Ce soir, quelques points supplémentaires vous seront présentés dans le cadre de la thématique de l'eau. Cela permettra de dissiper quelques doutes qui pourraient encore être possibles au sein de la population.

Encore une fois, je vous remercie d'être présents et de prendre à cœur la vie de notre village. Cressier, c'est nous tous, ne l'oublions jamais.

Tirons à la même corde et trouvons ensemble les clés pour un futur serein.

Je vous souhaite une bonne assemblée et me réjouis de vous retrouver le 14 décembre pour l'Assemblée ordinaire du budget.

Bien cordialement. Vive Cressier ! David Humair

Jacque Berset prend la parole en tant que Vice-Syndic et remercie l'Assemblée de s'être déplacée pour le thème important de l'eau qui nous concerne toutes et tous. Il salue en particulier la presse présente ce soir et représentée par Madame Nicole Rüttimann pour la Liberté, Monsieur Jean-Michel Wirtz pour le Freiburger Nachrichten et Monsieur Anton Bruni pour le Murtenbieter. Un salut particulier est également adressé à Messieurs Daniel Urfer et Tony Merle du bureau RWB qui nous feront une présentation de l'étude effectuée au sujet de notre eau.



Commune de Cressier

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 46 du 19 novembre 2021, par affichage au pilier public, sur internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 juin 2021
2. Mise en place de mesures pour l'abaissement du taux de métabolites de chlorothalonil dans l'eau potable du réseau de Cressier:
 - 2.1. Présentation de deux solutions :
 - Exposé et explications du bureau RWB pour la solution du filtre à charbon
 - Description pour la liaison au réseau du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)
 - 2.2. Décision des mesures à prendre
3. Divers

Le Vice-Syndic demande s'il y a des questions sur l'ordre du jour de cette Assemblée.

Monique Fahrni prend la parole. Elle salue les membres du Conseil communal ainsi que l'Assemblée entière. D'abord elle remercie le Conseil communal d'avoir pris au sérieux les soucis liés à notre eau et d'avoir la volonté de trouver une solution pour améliorer la qualité de l'eau. Mais, il y a un petit mais..... Selon l'ordre du jour il est prévu que les ingénieurs de RWB mandatés par le Conseil communal présentent la variante A. Elle trouve ceci très problématique que des personnes ayant un intérêt direct présentent seulement une variante. Dans une situation pareille, elle se sent manipulée. Elle ressent le besoin que quelqu'un de neutre explique les deux variantes afin qu'elle puisse vraiment se faire un avis sur quoi voter. Pour cette raison, elle demande que les ingénieurs se refusent lors de la discussion des citoyens, elle présente ses *remerciements*.

Jacques Berset remercie Madame Fahrni de son intervention. Il argumente que les ingénieurs sont présents justement pour répondre aux questions des citoyens. C'est une décision du Conseil communal.

Christophe Savoy relève que le point 2.2. de l'ordre du jour sera présenté et expliqué par RWB. En ce qui concerne la solution du CEFREN, il ne trouve malheureusement aucune mention concernant la venue d'un représentant du CEFREN. Le souhait du Conseil communal concernant la variante A a été clairement annoncé dans la convocation, il y a eu encore un rappel posté sur les réseaux sociaux hier. Par contre, ce soir, il aurait été plus intéressant et nécessaire de ne pas avoir qu'un son de cloche afin que toutes citoyennes et tous citoyens puissent se décider avec tous les éléments en main. Sa question : est-ce qu'un représentant du CEFREN a été invité ?

Jacques Berset répond qu'aucun représentant du CEFREN n'a été invité car les explications ont été mises par écrit et qu'il n'y a pas de grands éclaircissements à donner de la part du CEFREN.

Emilie Morandi relève qu'elle aurait souhaité que le Conseil communal fasse, avant d'entrer dans le sujet, un rapide exposé de la situation actuelle en approvisionnement en eau de Cressier, avec les détails de la situation de base et du fonctionnement de base.

Jacques Berset entend toutes ces questions mais redemande si l'ordre du jour est accepté. Ensuite des explications seront données concernant l'approvisionnement en eau, la présentation du bureau RWB etc.



Commune de Cressier

Le vote est procédé pour la convocation de l'Assemblée

Acception par 80 oui / 6 Non et 7 abstentions

Jacques Berset propose à l'Assemblée que le vote pour les variantes se fasse à bulletin secret. Un cinquième des voix est suffisant pour approuver et appliquer la proposition.

Les scrutatrices Madame Emilie Morandi et Patricia Köhli sont priées de compter les voix. Elles acceptent leur mandat en ayant déjà pris leur fonction :

Le vote à bulletin secret est accepté par 40 voix en faveur du procédé, ce qui représente plus d'un cinquième de l'Assemblée.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 juin 2021

Le procès-verbal est voté par deux fois.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 juin 2021 n'est pas lu en Assemblée ; il pouvait être consulté auprès de l'Administration communale et sur le site internet 10 jours avant l'Assemblée et, sur demande, être remis aux citoyens.

Vote : 56 voix pour / 6 voix contre – les abstentions n'ont pas pu être déterminées

2. Mise en place de mesures pour l'abaissement du taux de métabolites de chlorothalonil dans l'eau potable du réseau de Cressier:

Jacques Berset commence par une présentation.

- Le chlorothalonil est une substance active admise depuis les années 70 dans les produits phytosanitaires en tant que fongicide.
- Il était utilisé dans la culture des céréales, des légumes, de la vigne et des plantes ornementales.
- A la suite de nouvelles techniques de mesures, les teneurs de chlorothalonil ainsi que ses métabolites dans l'eau ont pu être évaluées.
- Le chlorothalonil et ses métabolites ont été classés comme «potentiellement cancérigène» sans pour autant qu'une étude scientifique puisse le confirmer à ce jour.
- La Confédération a interdit l'utilisation du fongicide chlorothalonil depuis le 1^{er} janvier 2020 et fixé une valeur limite de < 0.1 µg (microgramme) par litre d'eau (*< 1 gr. dans 1'000'000 (millions) litres d'eau*).
- Une campagne de mesures nationale en 2019 a démontré des valeurs trop élevées, principalement sur le plateau suisse en raison des activités agricoles plus intenses.
- Nos 2 échantillons (rapport du 13.05.2020) ont démontré des valeurs de 1.473 & 1.394 µg/l. pour le métabolite 471811 et 0.311 & 0.318 µg/l pour le métabolite 417888; soit des valeurs dépassées de 14.3 x, respectivement 3.1 x
Tolérance de mesure +/- 30%.
- Depuis le mois de juin 2020, la commune est en contact avec le service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) afin de trouver une solution dans un délai convenable.
- Un arrêté du Tribunal Fédéral suspend actuellement la mise en vigueur des nouvelles normes.



Commune de Cressier

Suite de la présentation :

La question pour le Conseil communal de Cressier n'est pas de savoir si cette norme va être mise en application ou pas. Et le cas échéant à quelle date? Mais plutôt: «quelle qualité d'eau veut-on fournir à Cressier»?

La réponse est claire pour nous :

- ➔ eau de bonne qualité
- ➔ correspondante aux normes du SAAV
- ➔ à un coût correct
- ➔ en maintenant notre indépendance

Qu'avons-nous entrepris de concret dès lors:

- Comme communiqué lors de l'AG du 29.06.2021, nous avons mandaté le bureau d'ingénieur RWB afin d'effectuer une évaluation de la situation et des possibilités.

Que s'est-il passé depuis l'AG du printemps :

- les essais effectués par le bureau RWB sur la source de la Vernaz dans la Broye sont très positifs (voir La Liberté du 04.08.2021 ainsi que le reportage dans le [19.30 TSR du 18.08.2021](#))
- Sur invitation de RWB, des membres du CC ont participé à une soirée d'information (mi-septembre) dans le canton de Vaud sur cette thématique ainsi qu'à une information (début octobre) données par l'association des communes fribourgeoises et le SAAV
- Lors de ces 2 soirées d'information, il est clairement ressorti que beaucoup de communes et de distributeurs d'eau également concernés par le chlorothalonil ne sont pas aussi avancés dans leurs démarches que la commune de Cressier.
- Dès que le SAAV avait à nouveau en capacité d'effectuer des mesures de chlorothalonil, Cressier a amené le premier jour, soit le 20.09.21, des échantillons qui ont démontrés des valeurs identiques.
- En date du 12.10.2021, le bureau RWB a présenté aux conseillers communaux présents leur solution technique afin de diminuer en-dessous de 0.1 µg/l, voir supprimer le chlorothalonil respectivement ses métabolites.

Une présentation vous sera faite dans un instant par MM. Urfer et Merle / RWB.

Informations concernant le réseau d'eau :

A la suite de différentes informations qui ont circulé de manière orale et/ou écrite, nous aimerions encore vous apporter les précisions suivantes :

- Dans le courant du printemps / début de l'été, un germe dans le réseau d'eau nous a contraints de traiter l'eau avec de légères quantités de chlore sous la régie du SAAV ainsi que la maison ENTRETEC. La cause de ce germe n'a malheureusement pas pu être localisée mais a tout-de-même pu être supprimée.

Une seule personne s'est annoncée pour faire remarquer qu'elle avait constaté un léger goût de chlore dans l'eau du robinet.

Autres précisions

- Même avec la construction du réservoir d'eau supplémentaire (projet CCMM), la commune de Cressier ne sera pas alimentée par l'eau du lac de Morat. La liaison possible entre les 2 réservoirs ne sert que de sécurité à l'approvisionnement comme il l'est demandé par la loi. Cette thématique avait été discutée et expliquée lors de l'AG du 03.12.2019.

Il a été reproché au Conseil communal de Cressier de ne pas avoir arrêté de pomper son eau comme l'a fait dans un premier temps par exemple le TWB avec sa source de Jeuss. Pour information, la source de Jeuss a été remise en service dans le courant de l'été sans qu'il n'y ait eu ni amélioration des valeurs de chlorothalonil, qui sont plus basses que les nôtres (0.29 µg/l), ni modification de l'installation de traitement.

Monsieur Berset présente ensuite les deux variantes sous les points à l'ordre du jour comme suit :



2.1. Présentation de deux solutions :

- Exposé et explications du bureau RWB pour la solution du filtre à charbon
- Description pour la liaison au réseau du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)

La première solution consiste à filtrer l'eau avec du charbon actif. Une présentation technique sera faite par le bureau d'ingénieurs RWB.

Le prix annoncé dans la convocation, erroné dans un premier temps par l'annonce de centimes au lieu de franc, a fait l'objet d'un correctif.

Description de la mise en service du raccordement au CEFREN

Il s'agit d'une vanne automatique à installer entre Guschelmuth et Cressier. Il existe déjà une conduite. Il s'agit d'une solution provisoire. Il faut compter un investissement d'environ CHF 100'000.00 pour la vanne. L'achat de l'eau au CEFREN est de CHF 0.65 / m³ et une taxe sur le débit sera aussi à payer.

De plus, une demande à la commune de Gurmels et au TWB devra être faite pour le passage dans leurs infrastructures.

Ce n'est pas une solution à long terme – c'est pour cette raison que le Conseil communal penche pour la solution du filtre à charbon qui permet ainsi de pérenniser notre station de pompage et notre puits.

La parole est passée au bureau RWB – Messieurs Daniel Urfer et Tony Merle qui présentent l'étude effectuée pour notre réseau d'eau :

Tony Merle remercie la commune de Cressier d'avoir invité le bureau RWB et de lui avoir fait confiance pour cette étude. Il relève en premier lieu que RWB est un bureau d'ingénieurs et non un fournisseur de charbon ou de procédé. Le bureau a été appelé pour aider la commune à trouver la meilleure solution pour son réseau.

Il poursuit en disant que la variante A, filtre à charbon a été étudiée car si celle-ci avait été plus onéreuse que la variante B, le bureau aurait conseillé à la commune de ne pas entrer en matière. Le bureau a étudié de manière neutre la variante filtre à charbon.

Cette filtration à charbon est prise en considération dans un contexte où l'installation existe déjà, il s'agit juste d'une adaptation du mode de fonctionnement du traitement existant.

L'ingénieur parle du chlorothalonil qui est interdit depuis bientôt deux ans maintenant et des essais qui ont été faits dans la région de Payerne.

En soit, le chlorothalonil n'est plus un problème. Il a été interdit et selon les études scientifiques, il est reconnu que la durée de vie de ce produit dans le sol disparaît à peu près après un mois. C'est-à-dire qu'après un an et demi, il n'y en a pas dans l'eau de Cressier mais, le chlorothalonil se transforme dans d'autres molécules et ce sont celles-ci qui sont problématiques. En effet, les métabolites transformés qui sont présents dans le sol ont les mêmes propriétés de transformations que le chlorothalonil lui-même. La toxicité des métabolites n'a pas été définie exactement mais a été classée au même titre que la molécule de base qui est considérée cancérigène.

Le problème de ces métabolites est leur temps de dégradation beaucoup plus long. C'est pourquoi aujourd'hui la présence de métabolites dans l'eau du réseau n'a pas évolué.

Jusqu'en 2020, 17 tonnes de chlorothalonil par an étaient utilisées sur le territoire helvétique et surtout sur tout le plateau suisse dans lequel Cressier se situe en plein cœur.

A la suite d'une étude de l'EFSA, ce pesticide a été reconnu cancérigène et de ce fait ses métabolites également.



Commune de Cressier

Depuis une année et demie maintenant, le chlorothalonil est interdit d'utilisation en Suisse. Deux ans de réactivité ont été accordés aux fournisseurs d'eau soit jusqu'en septembre 2022.

Présentation du réseau d'eau

Un plan du réseau comprenant l'explication du traitement de l'eau est fait.

- En moyenne 300 m³ par jour sont traités dans la station de traitement.
- Premier traitement par une tour d'oxydation et d'un filtre pour le fer et le manganèse présent dans l'eau souterraine qui peuvent impacter la qualité de l'eau voire même le réseau
- Ensuite, filtre à charbon actif existant qui servait à l'époque pour filtrer un autre produit phytosanitaire, l'atrazine. C'est également un produit qui a été interdit depuis longtemps et qui se comporte de même manière que le chlorothalonil soit par une dégradation dans des métabolites qui sont la déséthyl atrazine et autre molécule. Dans l'eau de Cressier, ces métabolites ont été filtrés puis ont diminué pour passer en dessous du seuil de réglementation.

Le charbon actif est formé de petites particules, c'est un produit naturel produit en grain 1 mm. C'est un matériau très poreux où les micropolluants y sont retenus. Le charbon neuf absorbe tous les micropolluants et à force d'utilisation se sature. Il y a plusieurs phases observées soit une absorption complète en premier lieu puis en deuxième phase le passage de micropolluants est remarqué mais l'eau est toujours conforme car elle contient un taux de métabolites en dessous des normes légales puis, en troisième phase, l'élimination est toujours fonctionnelle mais partielle et le taux de micropolluants dépasse la norme légale. Le procédé est simple en soit mais certains produits sont moins absorbables que d'autres ce qui induit un temps de vie plus court et un remplacement du charbon plus fréquent selon les molécules à filtrer.

L'étude s'est concentrée sur la fréquence de changement du filtre à charbon dans l'installation existante de Cressier pour filtrer les métabolites du chlorothalonil.

L'étude est basée sur la qualité d'eau de Payerne et de Cressier qui sont très proches. L'hypothèse de travail est transposable et le charbon actif utilisé à la Verna à Payerne est efficace.

Un filtre de 7'000 litres existe à Cressier. En repartant avec une recharge de charbon neuve, celle-ci éliminera convenablement les métabolites en la changeant tous les ans – 300 jours.

Ceci à un coût mais dans moins de 10 mois, les taux de micropolluants contenus dans l'eau de Cressier seront mis au jour et la durée de vie du charbon sera déterminée exactement.

Ce qui a été proposé est le remplacement du filtre à charbon pour un coût de CHF 24'000.00 ratio / année et un suivi sécuritaire par le bureau RWB qui surveillera la percée de métabolites jusqu'à ce que les taux atteignent les normes légales. Le temps de vie estimé du charbon sera ensuite toujours le même car ledit charbon est très homogène. La première année, des analyses supplémentaires sont donc à prévoir et ensuite ce sera uniquement le remplacement du charbon qui sera à faire.

Il ne s'agit pas d'une comparaison avec la variante du CEFREN avec qui le bureau d'ingénieurs collabore très bien d'ailleurs

Une dernière chose, l'eau de Cressier est-elle impropre à la consommation ? Il faut savoir qu'il existe des ordonnances sur l'eau et les aliments. Une comparaison avec les denrées alimentaires est présentée. Les exigences pour les denrées comme l'eau sont très hautes à titre de prévention.

Monsieur Merle remercie l'assistance pour son attention et reste ouvert aux questions de l'Assemblée.



Commune de Cressier

Marc Morandi prend la parole. Il salue d'abord tout le monde et remercie Monsieur Merle pour son exposé qui relatait bien des détails. Il a souvent entendu le mot hypothèse de travail, expérience, on ne sait pas trop.... Lorsqu'il voit le comparatif fait par la commune, il a le sentiment que le vote est impossible n'ayant pas du tout d'élément, ni de coût entre les variantes, le bureau d'ingénieur n'a pas eu connaissance de la variante B. Il a l'impression d'être dirigé dans une variante et qu'il a été oublié de faire une réflexion pour une vision à 10, 15 et 20 ans. Nous sommes en train de résoudre un problème urgent. On se dit ha ! nous avons une solution qui s'appelle charbon actif par un bureau d'ingénieur – sans mettre en doute ses capacités – par contre c'est un problème récent que vous traitez de manière récente et il sait très bien que nous ne maîtrisons pas toujours tout et qu'un jour on dira à la population que le changement devra se faire tous les 5 mois et que ce ne sera pas 31 ct mais 62 ct pour les coûts. La promesse de ne jamais monter le prix de l'eau deviendra une promesse non tenue mais on ne s'en souviendra plus. Ce qu'il attendait de la commune c'est 1 : d'avoir une vision pour le raccordement au CEFREN à un coût. 2 : on supprime la STAP le coût est estimé. 3 : la solution de réserve avec Courgevaux coûte tant.... ainsi un concept général est établi. Là, il y a juste la variante A et tout est dirigé vers cette variante avec des chiffres faux et un comparatif faux. Il ne peut pas voter deux solutions qui ne sont pas comparables. Maintenant quelle est la solution ? Nous voulons tous de l'eau propre, donc on vote la solution A ? est-ce la bonne solution ? devons-nous maintenir notre STAP à l'avenir ? devons-nous maintenir ce puits ? Nous sommes dans un bassin versant contaminé, il sera contaminé des années. Devons-nous continuer à investir dans du charbon actif pour avoir de l'eau qui restera contaminée des années ? Il pense que la démarche n'a pas été étudiée jusqu'au bout et ça le dérange. Il a donc l'impression que l'Assemblée ne peut pas voter ce soir dans la situation actuelle.

Jacques Berset aimerait répondre à ce qui a été dit. Une présentation a été faite. Des questions peuvent être posées sur cette solution. On peut croire ou ne pas croire ce qui a été dit. Pour le Conseil communal l'idée est de sauver notre source. Nous avons un puits, pomper cette eau pour la mettre à la Bibera veut être évité. Nous savons aussi que nous ne pourrions pas avoir toujours l'eau du CEFREN par contre, il sera possible d'avoir de l'eau de Morat ensuite. Maintenant, il demande à l'Assemblée de poser des questions sur la présentation. Il aimerait encore reprendre Monsieur Morandi sur la question du charbon actif, nous sommes déjà équipés en charbon actif ce qui nous a permis d'éliminer l'atrazine grâce à cette filtration. Nous pouvons discuter, être d'accord ou non, cependant l'investissement pour ce charbon actif peut être fait déjà une première fois et ensuite observer l'évolution. Il repasse la parole au professionnel.

Monsieur Daniel Urfer prend le micro. Il reprend la question de la vision à long terme qui, pour lui, est une excellente question. Maintenant la question de maintenir la station de traitement est légitime. C'est le plan directeur qui y répond. Il s'agit du PIEP dans le canton de Fribourg. Il est vrai que la question du chlorothalonil est un peu brûlante aujourd'hui.

Le grand avantage de Cressier est que la station de traitement existe déjà, les investissements pour ces installations ont déjà été faites et sont déjà plus ou moins amortis. La proposition pour résoudre le problème rapidement est juste de modifier le mode opératoire de cette station. Le bureau d'ingénieurs ne prétend pas qu'il faudra appliquer cette même solution dans 10 voire 20 ans. C'est la commune qui déterminera à l'avenir quelle solution sera la plus viable à long terme dès que la durée de vie de la station sera dépassée. Dans l'immédiat la solution du charbon actif permet d'obtenir, dans un délai d'un à deux mois, de l'eau correspondant aux normes légales. Il aimerait ajouter qu'aujourd'hui il est question du chlorothalonil qui est une substance devenue pertinente depuis deux ans mais qu'il y a beaucoup d'autres substances phytosanitaires dans les eaux qui ne sont pas encore connues. Il y a deux ans le problème du chlorothalonil dans l'eau potable n'était absolument pas connu des professionnels. La solution du charbon actif permet aussi d'absorber toutes une panoplie de substances phytosanitaires et donnera une eau parfaitement conforme. La décision d'aujourd'hui ne porte pas à 5 voire 10 ans, il s'agit d'un changement du mode opératoire de la station de traitement qui existe déjà. C'est comme le lave-vaisselle dans lequel vous introduisez du sel régénérant plus souvent que par le passé.



Commune de Cressier

Gilles Allemann remercie d'aborder cette question de l'eau qui touche tout le monde. Des gens attendent une réponse par rapport à ceci et surtout une solution. Au fait, il se pose des questions par rapport à la commune même si ce qui a été présenté par le bureau d'ingénieur est très convaincant. Des citoyens se sont engagés et ont pris passablement sur leur temps libre pour proposer une solution qui est écartée puisque le sentiment est que la commune a pris position pour le charbon actif et que la solution proposée par des citoyens du village n'est pas prise en considération. Il demande si des démarches ont été entamées avec le CEFREN dans le même ordre qu'avec le bureau RWB ?

Jacques Berset répond qu'un suivi a été fait avec le CEFREN. Il a été redemandé dernièrement si leurs conditions restaient en vigueur. Il nous a été répondu et confirmé que la solution restait provisoire. Il tient à répéter que si demain nous ouvrons la vanne de Guschelmuth par SINEF, nous aurons l'eau de Jeuss car la station de pompage de Jeuss a été remise en route et aucune conduite de transport ne va au réservoir de Tschenet pour avoir un retour. Le taux de chlorothalonil est plus bas que celui de Cressier mais il existe. La réponse du CEFREN est affichée à l'écran.

Marc Morandi dit que le CEFREN ne peut pas garantir une alimentation d'eau si aucune demande officielle n'est faite et qu'aucun montant ni participation n'est fixée dans le cadre du Consortium des eaux. Actuellement c'est une solution d'urgence qu'il a proposée. On peut ouvrir la vanne demain et nous aurons l'eau du CEFREN demain. Si ensuite nous faisons une demande officielle, nous pourrions en discuter mais pour le moment il n'y a pas eu de demande officielle de la commune.

Jacques Berset intervient et demande à Marc Morandi de ne pas mettre l'Assemblée dans la confusion. Une demande officielle a été faite au CEFREN.

Marc Morandi insiste et dit que la commune a seulement demandé les prix pour un raccordement provisoire. Les prix sont là. Mais si nous devons nous raccorder définitivement, une autre demande devrait être faite. Ce n'est pas une impossibilité. Dans le comparatif de la commune il est dit que c'est impossible et que ce n'est pas garanti, c'est faux. Ça n'a juste pas été négocié définitivement et de manière garantie. C'est pour cette raison que le comparatif n'est pas réel et pas juste.

Jacques Berset demande de ne pas mélanger les choses.

Marc Morandi dit que l'eau de Jeuss est mélangée à celle du CEFREN pour atteindre l'objectif fixé. Elle est mélangée pour atteindre un taux en dessous de 0.1.

Jacques Berset dit que la situation est comme à Cressier. Même si nous prenons l'eau du CEFREN nous ne pourrions pas la mélanger à celle de Cressier, il n'y aurait qu'une seule partie de la population qui serait alors alimentée par l'eau de Fribourg et l'autre par celle du village. Il ne faut pas oublier qu'avant nous avons parlé du TWB, aujourd'hui nous serons liés au CCMM. Nous aurons des conduites et un nouveau réservoir qui seront construits. Nous aurons une liaison ailleurs, Courgevax aussi. Nous ne pourrions pas tout changer aujourd'hui. Pour livrer de l'eau propre la solution la plus simple et la plus facile à réaliser est le système avec du charbon actif pour lequel nous sommes déjà équipés. La première fois qu'un contact a été établi avec Monsieur Urfer à Yverdon, des plans de notre réseau lui ont été présentés. Sa première réponse a été que si nous n'avions pas de station de filtration la question du charbon actif ne serait même pas abordée, la solution de raccordement ailleurs aurait alors été la meilleure.

Christophe Savoy aimerait rebondir sur la présentation du bureau RWB. Le maître mot qu'il retient est hypothèse. Alors il est clair qu'il s'agit d'un projet pilote, il faut faire des hypothèses pour estimer les probabilités du fonctionnement par rapport au charbon actif, la qualité de l'eau etc. 300 jours sont avancés et surtout sans augmentation de prix pour le citoyen. On vote beaucoup avec le porte-monnaie. Sa question : si la variante A devait passer sur la base d'hypothèse, on devrait changer le charbon actif tous les 300 jours avec un suivi du bureau RWB durant la première année, c'est bien. Si on se rend compte que le temps de vie des charbons passe à 150 jours, ceci signifierait que les frais doubleraient sur un an. Le bureau RWB fournit-



Commune de Cressier

il des garanties ? où c'est le citoyen qui, malgré les belles promesses d'aucune augmentation du prix de l'eau, devra subir quand-même une augmentation ?

Daniel Urfer ne se prononcera pas par rapport à la finance mais il explique que les propositions faites ont été étudiées au plus près de leur conscience, il s'agit de leur métier. Les ingénieurs n'arrivent pas avec des théories inventées à la légère, ils sont conscients de la situation. Si la situation évoquée précédemment devait arriver, le vote de ce soir n'est pas complètement définitif. Rien n'empêche d'envisager d'autre solution ensuite. Une réflexion à moyen et long terme sera faite, la solution proposée est pour faire fonctionner l'installation qui existe déjà à Cressier et qui a été payée par la commune.

Urban Achermann prend la parole. Il remercie le Conseil communal d'informer la population, c'est une chose importante. Il s'agit d'un thème qui polarise, ça se remarque par les présences ce soir. Il a certainement mal compris l'invitation soit une soirée d'information avec une votation pour une solution. Il n'y aucune discussion de stratégie, on est ici dans l'opérationnel. C'est ainsi qu'il a compris la présentation. Nous avons un filtre que nous n'utilisons plus. Il est installé, amorti, l'investissement a déjà été fait il y a des années en arrière. Donc rien de plus simple que de la recharger avec du nouveau charbon pour nous aider à avoir une eau potable qualitative. C'est la première chose à retenir, c'est ce qui préoccupe la population. Il a donc appris ce soir qu'une solution toute simple existe pour obtenir de l'eau aux normes. Nous ne parlons pas d'une stratégie, à qui nous devons nous connecter, quelle conduite il faut construire, nous ne parlons pas d'investissement. En fait, est-ce que cette soirée était nécessaire ? nous avons un filtre, la commune aurait pu mettre dans son budget de fonctionnement CHF 20'000.00 de plus pour le traitement d'eau et c'était réglé. Personne n'aurait discuté, le budget de fonctionnement aurait juste été un peu plus élevé et la commune aurait simplement expliqué qu'avec ce montant l'eau sera meilleure dans l'intermédiaire d'une décision à prendre à plus long terme. De ce point de vu là, il faut le faire ainsi nous aurons de l'eau plus propre de suite et pour ces prochaines années.

Un applaudissement conclut l'intervention de Monsieur Achermann.

Jacques Berset remercie Monsieur Achermann et ajoute encore que le but est d'avoir de l'eau propre et pas de vouloir tricher qui que ce soit. Il est vrai que nous n'aurions pas eu l'obligation de faire une Assemblée pour cette solution mais avec toutes les discussions qu'il y a déjà eu à ce sujet, le Conseil communal a jugé bon de présenter les choses d'une manière précise et avec des ingénieurs professionnels pour les explications.

Armin Aebi s'empare du micro. Il dit qu'il a déjà eu des discussions avec Monsieur Urfer. Il voulait avoir des renseignements concernant des dimensions et sur quoi il se base. Il n'a rien appris de nouveau ce soir. S'il prend les informations du rapport intermédiaire, essentiellement à la page 19 et 35, il pense que le charbon actif devra être changé beaucoup plus souvent que ce qui a été indiqué. Ça pourra être 3 à 4 fois par années. Les coûts deviendraient donc très importants. C'est de ça qu'il faut discuter. Il est clair.

Les courbes démontrées à l'écran, avec la diffusion du chlorothalonil après quelques temps, est typique, la courbe est très plate. A la page 19 du rapport il est très bien montré qu'à Payerne la percée de chlorothalonil est déjà perceptible après 7 semaines et après 11 semaines le seuil de la limite est atteint. Si nous prenons le diagramme de la page 35, il est donné de manière très hypothétique car aucune installation n'existe avec 1,5 microgramme par litre. Il est avancé que c'est 10'000 m3 d'eau traitée par 1m3 de charbon actif. Il a pu vérifier les dimensions qui lui ont été refusées par la commune et par RWB qui avance une dimension de 5 m3, ce qui est juste étant donné qu'il y a deux mètres depuis le sol, fond de cuve, et 30 à 40 cm en dessus du charbon sont nécessaire comme à la sortie, un filtre à sable de même hauteur. Ceci représente 1,3 m. de hauteur de charbon ce qui est très peu car il y a des remous lors de la purge. C'est pour cette raison qu'on ne sait pas combien de fois mais c'est plus souvent que 300 jours. Il a donné toutes ces informations à Monsieur Markus Boller qui a donné son avis qu'il a été transmis à Monsieur David Humair le 16 novembre avec explication.



Commune de Cressier

Monsieur Aebi fait lecture de ce résumé de Monsieur Boller :

L'élimination de la pollution par des pesticides et des métabolites de l'eau potable filtrée ne peut pas être garantie avec des filtres à charbon actif. Selon mon opinion, l'infrastructure existante du CEFREN/TWB pour fournir une bonne eau représente une chance unique pour assurer les demandes économiques et surtout hygiéniques. L'opinion souvent rencontrée dans les autorités communales que seule une eau municipale peut assurer un approvisionnement sûr est selon mon avis désuet, dépassé et dans les conditions actuelles à Cressier erroné.

Monsieur Aebi a transmis la situation de Cressier à Monsieur Boller. La situation de notre puits est très critique car il est entouré, sauf la parcelle du pourtour, par des parcelles d'agriculture intensive et la pollution qui est dans le sol restera au moins pour 30 ans. Il y a les agriculteurs qu'il connaît très bien à Salvenach et à Jeuss et un de Cressier qui ont le droit de faire ces cultures, ils ne sont pas accusés. Ils sont obligés de traiter sinon ils ne peuvent plus vendre leur blé et leurs produits. Ceci est la réalité.

Jacques Berset coupe Monsieur Aebi en lui disant qu'il a déjà exposé plusieurs fois ceci et qu'actuellement notre PIEP est au Service de l'environnement pour approbation. Le service travaille sur les zones de protection. Ce n'est pas le sujet de ce soir qui est d'apporter une solution rapide et pas trop chère. Même s'il faut changer le charbon actif plus souvent, on parle de 20 ct au m³, l'achat de l'eau du CEFREN est à 65 ct m³. C'est trois fois plus.

Armin Aebi dit que la proposition a été faite d'ouvrir la vanne tout de suite manuellement au plus vite.....

Jacques Berset dit oui et nous devrions surveiller le réservoir en tout temps, tous les jours, avec des courbes de pompage. Nous ne l'ouvrirons pas manuellement car c'est comme si vous ouvrez un robinet, que vous mettez la fermeture sur l'évier et que vous laissez couler l'eau. Un moment donné ça se remplit et ensuite ça déborde. On ne peut pas ouvrir manuellement.

Armin Aebi insiste sur le fait qu'elle a déjà été ouverte plusieurs semaines. Il est clair qu'il faut mettre en place l'automatisation de cette vanne.

Daniel Urfer aimerait répondre à Monsieur Aebi. Il connaît effectivement très bien Monsieur Boller. Les ingénieurs ne viennent pas ici avec des hypothèses qui ne sont pas correctes. Le bureau emploie des ingénieurs conscients de leur responsabilité. Le filtre à charbon tiendra peut-être 250 jours ou 350 jours. Monsieur Urfer s'est entretenu il y a une semaine avec Monsieur Boller et il affirme que les données présentées ce soir sont les plus justes selon les données dont on dispose. Encore une fois, comme l'a dit Monsieur Achermann il ne s'agit que de changer le mode opératoire dans une installation existante. Aucune décision n'est axée sur le fait que le raccordement ne se fera jamais. Le plan directeur à long terme dira peut-être qu'il faut se raccorder sur les voisins parce que les installations devront être renouvelées ayant atteint sa durée de vie. Un jour un raccordement devra certainement se faire mais l'un n'empêche pas l'autre.

Noël Simonet ancien fontainier de notre service des eaux et pendant de nombreuses années. Lorsqu'il était au Conseil communal, il a participé activement à la construction du réservoir de Bouley avec l'aide du bureau d'ingénieurs nommé RIBI SA hydraulicien à Fribourg avec qui tout s'est très bien déroulé. Ce soir, nous discutons de différentes choses qui en définitive ne représentent pas la réalité. De quoi avons-nous besoin à Cressier ? Quels sont les besoins de notre commune ? Deux choses : quand il fait sec d'une part et avec l'augmentation de la population, il nous arrive d'avoir un manque d'eau. Nous devons donc compenser ce manque d'eau d'une manière ou d'une autre. Jusqu'à maintenant ça s'est fait avec la commune de Courgevaux qui a les mêmes problèmes. Courgevaux n'a pas trop d'eau. Ensuite, nous parlons beaucoup de combien ça coûte. Est-ce la question principale, le prix ? La santé, notre santé et celle de vos enfants est une chose très importante. En cas de pépin, c'est la loi qui le dit, nous avons besoin d'un deuxième raccordement. Alors, allons-nous nous raccorder avec Morat ? L'eau du Lac. Il est affirmé que nous n'aurons pas l'eau du lac, mais oui nous aurons l'eau lac. Il croit qu'il y a qu'une seule chose pour être en paix.



Commune de Cressier

Noël Simonet dit qu'il a encore omis de dire une chose importante. Il faudrait commencer par arrêter de polluer. Nous avons investi pour un filtre à charbon pour purifier notre eau, bonne idée ! il pense que c'est efficace. Mais ça sera pour toujours car nous continuons à polluer et il aimerait préciser que notre captage est annexé à une grande parcelle de culture intensive c'est-à-dire par nécessité avec des produits chimiques, ou comme le dit les pancartes pour protéger la nature. Il ne voit pas très bien comment protéger la nature en arrosant notre nappe phréatique, car le terrain annexe à notre station de pompage est en pente, donc à chaque pluie un ruissellement se fait sur notre nappe. On alimente notre nappe à chaque fois qu'il pleut avec des résidus chimiques. Alors lorsque l'on dit le système proposé A est écologique, peut-être que oui, mais si c'est pour continuer à polluer et à utiliser cette installation pendant 20, 30, 40 voire 50 ans, il ne voit pas vraiment où est la solution écologique. A son avis il n'y a qu'une seule solution, il sait que c'est difficile à faire avaler car tellement de choses se sont passées de sorte que les relations de nos autorités avec le TWB et Fribourg ne sont pas très bonnes, avec l'ingénieur c'est une catastrophe ce qui n'arrange pas pour trouver une solution. Il le redit l'argent est une chose, notre santé et celle de nos enfants en est une autre. Une seule chose est valable, c'est se raccorder au TWB et tout est réglé : l'alimentation d'eau quand nous avons le besoin, en cas de pépin il y a ce qu'il faut et alors, en cas d'incendie nous n'aurions pas assez d'eau ? que fait le village de Cormondes ? il a deux mille habitants et plus de réservoir, il est alimenté par le Tschenet. C'est donc aussi possible pour nous. La solution efficace a un prix, il l'admet, mais ça résoudrait tous les problèmes ce raccordement au TWB. Il le dit en tant que fontainier et ne reviendra pas sur ce qui a été dit sur le filtre car quand il entend que celui-ci a été changé en 2015 ça le fait sourire car l'atrazine on en a toujours eu et on en aura toujours.

Leo Colautti remercie Noël Simonet mais il aimerait, en tant que collègue de Jacques Berset, recadrer le but de cette Assemblée qui est de présenter une solution rapide et si possible économique pour Cressier. Il y a eu déjà trop d'Assemblées qui nous demandaient expressément de nous pencher sur le problème. Nous avons déjà beaucoup parlé de la variante B et la variante A a été travaillée par Monsieur Berset cette année. Il s'agit d'une excellente variante qui est applicable aujourd'hui et rapidement pas forcément pour 10 ans. Il y a des solutions qui peuvent être discutées en parallèle, nous pouvons continuer à nous étendre sur la pollution etc. mais dans l'immédiat la variante A offre une solution qui nous donnera une eau propre de suite et de façon pas trop chère. Il ne s'agit pas d'un débat d'où vient l'eau, ce que nous ferons dans 20 ans mais de savoir ce que nous faisons tout de suite.

Richard Pilloud prend la parole en disant que nous parlons de variantes A ou B selon lui, lorsqu'il lit la proposition du CEFREN qui indique qu'en cas de pénurie d'eau la priorité sera donnée aux communes membres alors, si nous restons indépendants, que nous gardons notre eau et que nous la traitons avec le charbon nous aurons beaucoup moins de risque de subir une pénurie d'eau puisque nous pourrions gérer notre eau et notre réservoir. Deuxièmement, nous parlons de filtre à charbon pour avoir une qualité de l'eau, nous enlèverons tous les adjuvants de notre eau, même ceux que nous ne connaissons pas (cyanure, plomb etc.) et dont on ne parle pas. Si on se branche à un autre système, nous n'avons aucun résultat de leur qualité d'eau mais elle sera de toute façon moins bonne que si nous procédons à la filtration par les charbons. Pourquoi prenons-nous du temps de parler d'un branchement qui nous obligera peut-être à filtrer quand même quand nous découvrirons que dans les eaux du CEFREN ou du TWB il y a d'autres particules pour peuvent être nocives. Merci

Yves Diestrich poursuit disant qu'il y a beaucoup de critiques, qu'il est dit que le Conseil communal n'a qu'une seule solution. Effectivement, comme Léo Colautti l'a déjà relevé ça fait déjà 2 voire 3 assemblées que le thème est discuté. Que le « regroupement pour l'eau de Cressier » comme il l'appellera, demande que le Conseil communal apporte une solution rapide. Il pense qu'aujourd'hui il y a deux solutions possibles, la variante A selon lui est pas trop coûteuse et qu'il n'y a rien à perdre à essayer une année voir deux ans et si les résultats ne sont pas bons alors on va plus loin. Nous n'avons rien à perdre il ne s'agit pas de grands investissements.



Commune de Cressier

Christophe Hayoz prend la parole. Il dit que beaucoup de choses sont dites, beaucoup de contradictions et de mélanges sont énoncés. Il faut vraiment se remettre dans le contexte. Nous sommes présents pour obtenir une meilleure qualité d'eau. Ce n'est pas un prix qui est désiré. Il n'y a qu'une seule solution car pour lui, la variante B n'aurait même pas dû être présentée, pourquoi parce qu'aujourd'hui nous voulons de l'eau de qualité sans savoir si demain la limite de normes change. C'est avoir une eau de qualité qui a été demandé par les citoyens. Avec cette solution rapide et avec un suivi, nous pouvons avoir un contrôle permanent et envisager l'avenir. Nous ne sommes pas là pour discuter si on garde notre puits, avec qui on veut se raccorder etc. ce n'est pas le débat d'aujourd'hui.

Pascal Simonet qui va être très bref. Il trouve que la solution A ou la B sont saumâtres car il faut payer. Il y a un principe inscrit dans la constitution qui est : Le pollueur payeur. Il ne comprend pas pourquoi ce principe n'est pas appliqué. Il trouve injuste de devoir penser à une augmentation d'eau, de devoir réinvestir, filtres à charbon etc. alors que nous allons encore devoir pendant des années, à la suite du refus des deux initiatives de l'eau, continuer à souiller nos terres et nos eaux. Ça le gêne de passer à la caisse.

Emilie Morandi qui relève qu'il a été demandé de recadrer le débat. Elle voit dans l'ordre du jour présentation du bureau RWB mais pour la deuxième solution elle n'estime pas avoir reçu les informations pour le raccordement du réseau au CEFREN. Elle tient aussi à recadrer le débat.

Jacques Berset explique qu'il existe une possibilité de se raccorder au CEFREN par une conduite existante depuis des années. Il s'agit d'une vanne mécanique qu'il est possible d'ouvrir à la main, comme un robinet. Il y a deux ouvertures. Nous avons fait une demande au CEFREN car c'est le Consortium des eaux de Fribourg qui vend l'eau, le SINEF s'occupe de la gestion et l'automatisation. Nous avons fait une demande à SINEF pour connaître les possibilités d'installation d'une vanne. Un calcul a été fait pour installer une vanne électronique avec une gestion au réservoir. Il est clair que notre consommation d'eau n'est pas qu'un robinet qui coule. Il y a des pointes et pauses selon les heures du jour et de la nuit. Ce n'est pas gérable manuellement. Cette installation coûterait environ CHF 100'000.00 (offre de CHF 90'000.000 avec majoration du prix). Ensuite il faut ajouter le prix de l'eau que nous devrions acheter au m3 et une taxe. A côté de cela, nous devons continuer à exploiter notre station de pompage pour le maintien en fonction des installations, un tiers de la consommation d'eau habituelle doit être pompée journallement. Nous devons être capables de fournir de l'eau en tout temps à la population en cas de problème. Les montants ont été calculés par SINEF. En sus, une demande doit être formulée à la Commune de Gurmels et au TWB pour obtenir l'accord pour le passage de l'eau dans les infrastructures. C'est comme le dernier km de Swisscom chacun paye un droit de passage. Le Conseil essaye d'apporter une solution réalisable de suite, pas trop chère. Monsieur Simonet a parlé du TWB. N'oublions pas que nous allons construire un réservoir, nous attendons un permis de construire. Ce réservoir nous donnera la liaison dont nous avons l'obligation pour les cas de pénurie. Ces liaisons se feront dans toute la Suisse un jour. L'eau de Cressier, nous en avons assez pour les citoyens, demain quand le réservoir sera construit nous ne livrerons plus Courlevon donc une réserve supplémentaire pour Cressier. Nous n'avons pas eu souvent de manque d'eau. Peut-être uniquement lorsque l'arrosage de parcelles agricoles se faisaient, Monsieur Simonet en était partisan. Aujourd'hui l'agriculture est connectée en réseau au lac de Schiffenen. Nous n'avons pas de manque d'eau. Le but est de savoir si l'Assemblée est d'accord de partir sur un essai de filtration à charbon qui n'est pas un gros investissement mais une charge de fonctionnement. Sinon nous continuerons à discuter sans fin vu les avis contraires. Nous sommes riches en Suisse aussi en eau mais nous ne devons pas gaspiller l'eau à côté de notre porte pour des raisons quelconque.

La proposition du Conseil communal est de faire cette installation suivie par des contrôles – cette solution est rapidement exécutable.



Commune de Cressier

Denis Pythoud dit qu'il vient d'arriver dans la commune, donc au milieu de la discussion et constate que c'est un peu houleux depuis un moment.

Il ne comprend pourquoi le Conseil communal a mis une variante B. Non pas que la variante A lui convienne, mais, les deux propositions sont vraiment différentes. La variante B parle d'un investissement à court terme et en même temps il y a des discussions pour un raccordement probable plus tard. Donc s'il y a des investissements qui se font maintenant ce serait ces investissements à ne pas faire plus tard suivant ce qui se décide sur le long terme. Selon le Conseil communal la variante B n'est pas possible dans le court terme donc ce n'est pas une proposition que devrait être présentée maintenant, selon vous. Tout ça est très confus et sur la question qui est posée. Il ne comprend pas ce qui sera voté, variante A ou variante B, ou seulement sur la variante A ou la variante B, si les deux peuvent être acceptées....

Jacques Berset explique que le raccordement au CEFREN serait provisoire. Pour l'instant, le raccordement pour lequel nous ferons un réservoir nous reliera sur l'autre côté du district soit à Morat et Courgevax avec qui nous sommes déjà raccordé. CEFREN c'est un autre groupement du secteur des eaux de Fribourg.

Le Vice Syndic propose de passer sérieusement à une votation à bulletin secret. Pour commencer c'est la variante A qui est passée aux votes et le décompte nous indiquera la suite à donner.

Noël Simonet reprend la parole et dit qu'il comprend que l'on ne sait plus où on va. Jusqu'à maintenant nous avons toujours entendu dire que nous sommes de gros consommateurs d'eau, qu'il nous manque de l'eau en été et aujourd'hui nous avons assez d'eau.

Jacques Berset lui répond qu'il mélange les choses.

Noël Simonet nie ce fait et poursuit. S'équiper d'une vanne automatique est un investissement intéressant. Elle resterait une solution de secours même si nous ne nous connectons pas au CEFREN. Ceci n'a rien à voir avec une dépense en l'air. Il comprend que ça devient difficile à saisir surtout quand il y a des contradictions émises par les mêmes personnes.

Léo Colautti revient sur la proposition de la variante B qui découle de longs débats qui ont eu lieu lors des deux voire trois dernières assemblées. C'est une variante plus difficile et plus longue à mettre en place et plus coûteuse mais elle n'est pas impossible à réaliser. La variante A peut être rapidement mise en place puisque nos installations sont déjà prévues pour ceci et le coût est contenu.

Jacques Berset dit encore que la présentation à deux variantes a été faite car ceci a été demandée au Conseil communal.

Philippe Berset demande de préciser ce qui va être voté. La variante A ou la B ou les deux afin que ce soit clair.



La parole est passée à la Présidente de la commission financière Madame Christiane Pilloud qui lit le rapport :

Rapport de la Commission financière

Assemblée communale du mardi 30 novembre 2021 :

La Commission financière a été invitée à la séance d'information pour la présentation du budget 2022 qui a été organisée par Monsieur David Humair, syndic, Monsieur Leo Colautti, conseiller communal et Madame Sylvie Staehlin, administratrice des finances. Nous avons été informés qu'une Assemblée communale extraordinaire serait organisée en date du 30 novembre 2021 avec comme thème l'abaissement du taux de métabolites de chlorothalonil dans l'eau potable du réseau de Cressier.

En qualité de Commission financière, il ne nous appartient pas de prendre position sur le sujet présenté aujourd'hui. Néanmoins, notre rôle consiste à nous prononcer sur l'aspect financier des variantes proposées.

Notre analyse des deux solutions relève que la Variante A – Filtre à charbon, proposée par le Conseil communal, est la plus favorable pour le budget communal.

A relever que la variante A serait comptabilisée dans le budget de fonctionnement, contrairement à la Variante B qui nécessiterait une approbation de l'Assemblée communale pour un nouvel investissement.

La Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter la Variante A – Filtre à charbon.

Cressier, le 30 novembre 2021/cp

La Commission financière

La présidente :

Christiane Pilloud

Les membres :

Sébastien Berset

Bruno Gross

Regula Annichini



Commune de Cressier

Fabienne Pürro-Jemmely aimerait encore ajouter que lorsqu'ils ont reçu la convocation, son mari et elle ont pris le temps de décortiquer les choses. Ils ont vraiment eu le sentiment que la variante A était incomplète. Elle s'est rendue à la commune poser des questions. Le couple avait l'impression que cette variante A était provisoire. Ce côté provisoire a été, si elle a bien compris, validé ce soir par le bureau d'ingénieur qui a clairement dit que cette solution n'est pas durable. Ce soir, elle insiste pour que les gens votent au plus près de leur conscience pour nos familles mais ce qu'elle aimerait aussi, c'est obtenir, de la part du Conseil communal, la promesse de la mise en place d'une véritable réflexion à long terme sur cette question de l'eau à Cressier.

Un timide applaudissement conclut cette intervention.

Jacques Berset répond que la question du long terme de l'eau de Cressier a déjà été votée aussi. Nous aurons une liaison avec l'eau de Morat et avec Courgevaux. Ceci a été voté en assemblée du 03.12.2019. Nous avons également choisi la solution du charbon actif pour l'atrazine. Monsieur Simonet dit que nous ne l'avons pas changé parce nous nous en fichons, ce qui n'est pas vrai du tout car, depuis quelques années nous n'avons plus un taux d'atrazine très élevé, il est le même avant et après le filtration et dans les normes.

Maintenant nous passons à la votation, il demande aux scrutatrices de passer prendre les bulletins pour la distribution ; ces derniers concernent l'acceptation de la variante A (oui ou non). Après décompte, si cette variante est acceptée la votation de la variante B ne sera plus nécessaire.

Le bureau d'ingénieurs demande s'il doit se récuser. Personne n'exigeant ceci, les représentants peuvent rester dans la salle.

Après dépouillement le résultat est :

93 Bulletins entrés
58 Bulletins oui
30 Bulletins non
5 Bulletins blancs

La majorité absolue est atteinte, la variante A, proposition du Conseil communal est acceptée. Jacques Berset remercie l'Assemblée de son choix et dit que le travail et la collaboration avec le bureau RWB se poursuivront.

Des applaudissements concluent le point

Pendant le dépouillement une remarque concernant la nomination des scrutatrices par l'Assemblée est faite à Jacques Berset.

La secrétaire, à qui le Vice-Syndic passe le micro, explique que ce n'est pas l'Assemblée qui nomme les scrutateurs, il est demandé à ceux-ci s'ils acceptent leur fonction et si c'est le cas ils sont nommés d'office. En l'occurrence, Jacques Berset a dit que les scrutatrices de ce soir étaient Mesdames Morandi et Köhli et qu'elles ont accepté leur mandat en procédant directement au comptage des voix.

3. Divers

Jacques Berset rappelle que le 14 décembre prochain se tiendra la prochaine Assemblée.

Le Vice-Syndic demande si quelqu'un veut encore s'exprimer dans ce point divers. Comme ce n'est pas le cas, il remercie tous les citoyens, les journalistes et les membres du bureau RWB de s'être déplacés ce soir. Nous nous mettrons au travail tout de suite pour donner suite à cette décision de passer à la filtration au charbon actif. La population sera informée au fur et à mesure des avancements



Commune de Cressier

Quelqu'un demande sans micro dans combien de temps la solution sera opérationnelle.

Daniel Urfer répond qu'il ne peut pas donner une date exacte. Il faut le temps de commander le charbon et d'organiser sa mise en place. Il pense qu'à fin janvier se sera effectué.

Jacques Berset souhaite une bonne rentrée à chacun et il donne rendez-vous aux citoyennes et citoyens dans deux semaines pour la prochaine Assemblée communale.

.

L'Assemblée est levée à 21h53.